

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelega-Maisonneuve

#### Vice-présidence

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

#### Membres

M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 15 juin 2020

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE202968016

**Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 13 semaines. Dépense totale : 2 298 118,00 \$, taxes incluses (montant du contrat : 1 915 098,33 \$; contingences : 383 019,67 \$) - Appel d'offres public 461716 - (2 soumissionnaires).**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE202968016

*Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 13 semaines. Dépense totale : 2 298 118,00 \$, taxes incluses (montant du contrat : 1 915 098,33 \$; contingences : 383 019,67 \$) - Appel d'offres public 461716 - (2 soumissionnaires).*

À sa séance du 20 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère d'examen ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel il existe :
  - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;et
  - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Le 3 juin dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les détails de cet appel d'offres, d'une durée de 37 jours ayant permis de recevoir deux soumissions conformes dont les prix sont valides jusqu'au 14 août prochain. Le taux de soumission est de 100% puisque seulement deux firmes s'étaient procuré les documents d'appel d'offres. Quant à l'écart de 44,9 % observé entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le Service est d'avis que cette firme a définitivement adopté une stratégie pour tenter de tirer les prix vers le haut puisqu'elle a soumis des prix de 46 % supérieur à ceux des adjudicataires dans le cadre de cinq appels d'offres publics pour des travaux de même nature. Quant à l'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimé de contrôle, il est plus important dans ce dossier, de l'ordre de

25,7 %. Le Service l'a justifié en lien avec les contraintes liées à la localisation de travaux au niveau de l'autoroute 40 et à la gestion des mesures de mitigation qui représentent un facteur de risques encourus par l'adjudicataire. Le Service a conclu sa présentation en recommandant l'octroi puisqu'il est d'avis qu'un nouvel appel d'offres donnerait probablement des résultats similaires; que le retard dans la révision du mode de protection des piétons nuirait à la mobilité active; que l'adjudicataire a déposé une soumission conforme et que le prix soumis lui semble juste.

En conclusion, la Commission retient que les contraintes relatives à la localisation des travaux, à proximité de l'autoroute 40, ont été nettement sous-évaluées à l'estimé de contrôle, notamment en raison des exigences élevées du MTQ, ce qui explique que cet appel d'offres ait résulté en l'obtention d'un prix moins avantageux pour ce troisième contrat qui s'inscrit dans la poursuite de l'objectif « Vision zéro » ayant pour objectif de favoriser la mobilité active des personnes ayant une mobilité différente.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel il existe :
  - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- et
- un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE202968016 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**